

## Ecole Spadoise de Tennis : règlement

### Constitution des groupes

- Pour la constitution des groupes, priorité sera donnée à la formation de groupes le plus homogènes possible (1<sup>er</sup> critère = niveau tennistique ; 2<sup>ème</sup> critère = âge)
- Toute demande particulière sera prise en considération et sera satisfaite dans la mesure du possible
- L'attribution du moniteur au groupe est gérée par l'Ecole de Tennis. En aucun cas un élève ne peut requérir un moniteur particulier (excepté pour les heures particulières)

### Paiements

- Toute personne inscrite, ayant entamé le cycle, est redevable de l'**entièreté** du cycle (aucun remboursement ne sera possible)
- Pour toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant le 1<sup>er</sup> lundi du début du cycle concerné, un montant de 50 € sera dû pour frais administratifs
- Les leçons manquées par l'élève ne peuvent être ni récupérées, ni remboursées. De plus, un élève absent ne peut se faire remplacer par un tiers
- Le paiement d'un cycle doit être effectué **au plus tard pour le premier cours**. Dans le cas contraire, l'Ecole de Tennis se réserve le droit de refuser à l'élève de participer au cours.
- Le prix des cours comprend : le moniteur, le terrain avec éclairage, les balles ainsi que le matériel didactique

### Assurance

- L'assurance individuelle accident est comprise pour toute personne en règle de cotisation AFT de l'année en cours.

### Divers

- Les élèves s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur des infrastructures du RTC Spa, ainsi que les us et coutumes en vigueur dans le monde du tennis (notamment en matière de sportivité et de courtoisie). L'Ecole de Tennis se réserve le droit d'exclure, sans préavis et sans indemnité, de façon temporaire ou définitive, tout élève se refusant de se conformer à ces règles
- Chaussures de tennis obligatoires